REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL



DIRECTION DES PROGRAMMES SCOLAIRES ET MATERIEL DIDACTIQUE

PROGRAMME NATIONAL D'EDUCATION CIVIQUE ET MORALE

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Kinshasa, avril 2007

PROGRAMME NATIONAL D'EDUCATION CIVIQUE ET MORALE

AVEC L'INTEGRATION DES DROITS DE L'HOMME, CULTURE DE LA PAIX ET CODE DE LA ROUTE

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

TABLE DES MA	TIERES	Page
Préface		2
Avant - Propos		3
Note introductive		4
Objectif Termina	l d'Intégration	7
Compétences pé	dagogiques de base	7
Programme	 Niveau : 1^{ère} année Niveau : 2^{ème} année Niveau : 3^{ème} année Niveau : 4^{ème} année Niveau : 5^{ème} année Niveau : 6^{ème} année 	8 12 16 20 26 31
Annexe		37

PREFACE

Le Programme de l'Enseignement Primaire a été revu en 1997 et après trois années d'expérimentation, il a été publié en 2000. Ce programme a connu un certain réamenagemeent du cours d'Education Civique et Morale où on a remplacé les notions de mobutisme par la morale et le civisme.

Soucieux d'améliorer et de garantir la qualité de l'enseignement, le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel s'est toujours préoccupé de doter les écoles d'outils pédagogiques performants et adaptés aussi bien au niveau des utilisateurs qu'aux différents contextes sociaux.

Le programme d'Education Civique et Morale que notre Ministère a le bonheur de mettre aujourd'hui à la disposition des enseignants est le fruit d'un travail de longue haleine et d'une concertation entre différents partenaires éducatifs.

Il est conçu selon une approche pédagogique basée sur le développement, dès l'école, des compétences et des capacités mobilisant à la fois savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Les indications et recommandations méthodologiques qui accompagnent le programme de chaque niveau faciliteront certainement le travail des enseignants pour la préparation des prévisions des matières et de fiches de leçons.

Nous remercions vivement le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) ainsi que l'UNESCO qui ont financé la finalisation de ce document pédagogique par le biais de leurs Bureaux de la République Démocratique du Congo.

Nous ne saurions oublier tous les experts nationaux venus de différents horizons et qui se sont acquittés de leur tâche avec compétence et abnégation.

A tous, nous exprimons notre profonde reconnaissance et nos félicitations pour le travail abattu.

Notre souhait ardent est que tous les milieux éducatifs fassent une utilisation judicieuse et rationnelle de ce programme pour l'amélioration de la qualité de notre enseignement

Le Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel

Constant N'DOM NDA OMBEL

AVANT - PROPOS

L'Education Civique et Morale a été négligée dans notre système éducatif à cause des interférences politiques. Pour relever le défi, une importance particulière doit être accordée à la dimension « morale » et à la dimension « civisme ». Nous avons l'avantage de vous présenter un programme national neutre et impersonnel.

L'enfant que nous formons doit s'intégrer dans la société et vivre harmonieusement avec les pairs, les adultes et les autorités dans la connaissance de ses droits, devoirs et obligations, dans le respect des droits des autres et de la société et dans l'amour de son pays et de sa patrie. Il doit percevoir l'importance sacrée de la vie humaine et de la paix comme facteur d'union et de cohésion entre les peuples et entre les membres d'une communauté, mais aussi comme facteur favorisant le travail et le développement.

Les contenus de ces programmes ont été revus et enrichis en favorisant la qualité de vie et l'amélioration des relations interpersonnelles, des comportements des membres et de leur environnement social.

L'approche par les compétences favorisera le développement des compétences pédagogiques de base dès l'école mais aussi la dimention du « relationnel » basée sur l'exercice des compétences psychosociales.

Ce cours doit amener l'apprenant à « vivre les relations » et à « pratiquer les actes » qui traduisent leur attachement et amour à la patrie et à la nation congolaise.

Cette discipline doit être enseignée en s'appuyant sur les méthodes actives et participatives en vue de transformer et changer les habitudes, les attitudes et les comportements des apprenants. L'enseignant doit jouer le rôle de <u>facilitateur</u> et de <u>modèle</u> car il doit « prêcher » plus par l'exemple que par des discours et des paroles vaines.

Présenté de façon à donner une vue globale de l'objectif terminal de l'année, des compétences pédagogiques de base, des objectifs spécifiques avec les actions concrètes des savoir-faire et savoir-être, des contenus et des indications méthodologiques, ce programme curriculaire facilitera aux enseignants la préparation et le développement des enseignements ainsi que l'évaluation des leçons et des comportements des élèves ayant suivi ces enseignements.

Que les enseignants vivent l'Education Civique et Morale avec leurs élèves plus qu'ils n'enseignent en vue du changement intégral de notre société!

LE DIRECTEUR-CHEF DE SERVICE DES PROGRAMMES SCOLAIRES ET MATERIEL DIDACTIQUE

Madame Mathilde INZUN ON'SAK-ATOM

NOTE INTRODUCTIVE

1. Contexte et justification :

Depuis plusieurs décennies, la société congolaise connaît une crise morale très aiguë et sans précédent. Une des causes de cette triste situation est à décèler dans l'inefficacité de l'éducation de base caractérisée notamment par la négligence du cours d'Education Civique et Morale.Notre société a longtemps manqué d'idéal et de modèle à imiter tellement la dépravation des mœurs avait atteint son paroxysme tant chez les adultes que dans les milieux des jeunes.

Par une décision politique, le cours d'Education Civique et Morale avait connu, vers les années soixante-dix, une réorientation qui devait le dépouiller de tout son contenu traditionnel. Ainsi l'intitulé même du cours « Education Civique et Politique » mettait un accent très particulier sur les informations politiques tout en laissant les contenus relatifs à la morale et aux valeurs sociales. Or la morale doit relever le défi de l'inversion des valeurs et la dépravation des mœurs. L'élève devra apprendre à bien vivre et bien se comporter en société en entretenant des relations interpersonnelles de qualité avec les pairs, les adultes, les autorités et en obéissant aux lois qui régissent la société et le pays.

Pour cela, l'enseignant doit éviter le cloisonnement entre les notions de l'éducation civique et morale, des droits humains et humanitaires, des devoirs et obligations morales et de la culture de la paix.

Ce cours doit être intériorisé et vécu dans tous ses aspects et dans tous les secteurs de la vie communautaire.

2. Importance du cours d'Education Civique et Morale :

Le cours d'Education Civique et Morale permet de développer les aptitudes de l'apprenant pour son intégration sociale à l'école, en famille et dans la société. Il instruit l'apprenant sur ses devoirs et obligations sur le respect des droits des membres de la communauté et sur la nécessité d'entretenir d'excellentes relations avec les autres.

L'apprenant devra comprendre que les droits ne doivent pas seulement être enseignés mais doivent plutôt être vécus.

Ce cours initie l'apprenant à pratiquer les bonnes habitudes que recommandent le civisme, le patriotisme et le nationalisme.

Bref, l'Education Civique et Morale développe le savoir-être des apprenants pour un bon savoir-vivre dans la société dans le respect des lois et dans la mise en pratique des principes ou la mise en œuvre des valeurs sociales.

3. Le contenu et les grandes articulations du cours d'Education Civique et Morale :

Le cours d'Education Civique et Morale s'articule autour de grands thèmes suivants :

- La connaissance de soi, de l'autre et de son milieu social (village, quartier, commune, territoire, district, province);
- La morale et la paix sociale ;

- La culture de la paix ;
- Les droits et devoirs du citoyen et le respect des droits humains ;
- Le civisme, le patriotisme et le nationalisme prenant en compte l'intégration des valeurs sociales et républicaines ;
- Le bon exemple à suivre et l'homme modèle à qui s'identifier dans la société en pleines mutations.

La théorie et la pratique doivent se compléter en vue de vivre et d'intérioriser les notions de morale et de civisme.

4. L'approche pédagogique pour un enseignement efficace de l'Education Civique et Morale :

L'enseignement du cours d'Education Civique et Morale devra se baser essentiellement sur les <u>méthodes actives et</u> <u>participatives</u> et s'appuyer sur certaines <u>techniques et activités</u> d'importance pédagogique et propres à permettre l'atteinte des objectifs et la maîtrise des compétences de base définies pour chaque cycle.

- 1. le brainstorming pour expliquer les différents termes et les mots nouveaux ;
- 2. les jeux;
- 3. la discussion dirigée, la conférence, le débat ;
- 4. la classe promenade et les visites guidées dans les musées, dans les sites d'intérêt national ;
- 5. l'exploitation des photos, films et diapositives des événements et des personnages célèbres tant au niveau national gu'international ;
- 6. l'interview ou l'entretien pour amener les apprenants à recueillir des informations utiles ;
- 7. le cercle de communication pour permettre à chaque membre de parler et d'émettre un point de vue sur la question traitée ;
- 8. le jeu de rôle ou la simulation pour amener les apprenants à vivre et intérioriser les différentes valeurs et les actes relevant du civisme et du patriotisme ;
- 9. l'étude des cas permettant d'analyser les faits quotidiens vécus par l'apprenant dans son milieu ;
- 10. l'actualité quotidienne mettant l'accent sur les faits concrets vécus et observables et permettant de développer l'esprit critique et l'analyse systématique ;
- 11. les récits, chants, fables, contes, poèmes...où l'apprenant sera amené à répéter ou réciter les idées, les dates, les faits marquant, les paraphrases;
- 12. le travail de groupe où chaque participant donne sa contribution à la recherche ou à la production de toute l'équipe ;
- 13. les activités complémentaires scolaires ou extra/para-scolaires pour développer l'esprit de recherche de l'apprenant en dehors de la classe ;
- 14. l'application des règles de fonctionnement et de travail en vue d'aiguiser les bonnes habitudes de travail, à gérer son temps et ses actions dans le temps précis ;
- 15. les activités de connaissance mutuelle et de cohésion de groupe permettant de constituer un groupe de travail dynamique, homogène avec des mêmes bases.

5. L'évaluation et les critères d'appréciation :

L'appréciation de l'impact de ce cours sur les destinataires se mesure par :

- > Le niveau de maîtrise de notions, des capacités et des compétences de base essentielles ;
- La reconnaissance de ses qualités, capacités, compétences et celles des autres ;
- Le niveau de transfert des notions apprises dans les situations de la vie (applications);
- L'analyse des situations, des cas et des exemples de la vie courante ;
- Le changement de comportements et de mentalité des apprenants ;
- L'amélioration et l'entretien des relations interpersonnelles entre les membres de la société (communauté vivante);
- La paix sociale constatée entre les membres de la société ;
- > L'exercice des devoirs et l'accomplissement de ses obligations morales et civiques ;
- Le niveau de civisme, de patriotisme, de nationalisme (actes concrets et évaluables);
- L'exemple qui traduit ces actes (vivre par les actes);
- L'esprit critique des situations de la vie (cas, exemples,...)
- Le niveau d'intégration des notions de ce cours dans d'autres disciplines (Histoire, Géographie, Français...).

Cette évaluation se traduit plus par les actes et le changement de comportement que par la reproduction théorique des principes.

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

OBJECTIF TERMINAL D'INTEGRATION (Cycle Primaire)

Au terme de l'enseignement de l'Education Civique et Morale à l'école primaire, l'élève devra être capable d'entretenir d'excellentes relations dans son environnement immédiat avec les frères, les sœurs, les parents, les amis, les enseignants et les autorités (scolaires, civiles, militaires...) en respectant les principes moraux et civiques, les différences interpersonnelles et les droits de chacun.

COMPETENCES PEDAGOGIQUES DE BASE (transversales pour le Cycle Primaire)

Compétence 1 (CB 1):	Dans toute situation de la vie quotidienne (scolaire, familiale, communautaire), l'élève devra appliquer
	les principes moraux et civiques en respectant ses droits et ceux des autres.

Compétence 2 (CB 2): Face à une situation quelconque de la vie sociale, l'élève devra être capable de remplir ses devoirs vis-à-vis des autres et de la société dans le strict respect des principes des droits humains.

Compétence 3 (CB 3): Dans toute situation de vie sociale, l'élève devra vivre en paix avec les autres en respectant leurs droits et les principes de tolérance, d'égalité devant la loi et d'équité de genre.

Compétence 4 (CB 4) : Devant une situation relative à la circulation routière, l'élève devra être capable de prendre des précautions nécessaires à sa sécurité et celle des autres (amis, cadets...)

Compétence 5 (CB 5) : Quelques principes moraux et civiques, droits et devoirs de citoyens étant donnés, l'élève devra être capable d'adopter un comportement responsable dans différents milieux de vie (école, famille...)

Compétence 6 (CB 6) : Face aux diverses situations de la vie quotidienne, l'élève devra prendre l'habitude de traduire son savoir-vivre et son civisme par des actes concrets.

Compétence 7 (CB 7): Face aux diverses situations de la vie quotidienne, l'élève devra être respectueux des personnes, de leurs idées et leurs biens, de l'environnement, du pays et des symboles nationaux.

Compétence 8 (CB 8) : Dans toutes situations de la vie sociale, l'élève devra manifester un comportement digne envers soi et envers la communauté par l'acceptation de soi et des autres en prenant en compte leurs similitudes et leurs différences.

NIVEAU: 1ère ANNEE PRIMAIRE

A l'issue de la première année, l'élève devra être capable de vivre en paix avec les autres selon les principes de respect, de tolérance et d'équité. **OBJECTIF TERMINAL D'INTEGRATION:**

COMPETENCES PEDAGOGIQUES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	CONTENUS / MATIERE	INDICATIONS METHODOLOGIQUES
CB. 8 Dans toute situation de la vie sociale, l'élève devra manifester un comportement digne envers soi et envers la communauté par l'acceptation de soi et des autres en prenant en compte, leurs similitudes et leurs différences.	 1.1. Dire avec confiance son identité: nom, post nom, prénom, sexe, âge, noms des parents. 1.2. reconnaître son droit à l'identité 1.3. dire ce qu'il est capable de faire 1.4 reconnaître les ressemblances et les différences entre les êtres humains. approcher et aborder facilement l'autre 1.5. adopter un comportement de réserve vis-à-vis des inconnus 1.6. adopter un comportement qui reflète le sens de l'ordre et de l'harmonie. 1.7. distinguer le bien et le mal dans sa conduite personnelle. 1.8. développer le sens de l'honneur et de la dignité. 	 Dignité personnelle. connaissance de soi : nom, post nom, prénom, sexe, âge, noms des parents. Droit à l'identité appréciation des similitudes et des différences sur le nom, post nom, prénom, âge, sexe. Réserve vis-à-vis de l'inconnu. Sens de l'ordre et de l'harmonie. Notion du bien et du mal. Sens de l'honneur et de la dignité. 	" Jeu des questions-réponses » - l'enseignant demandera aux apprenants (deux à deux) de se poser des questions sur leur identité " Activités de connaissance mutuelle. » - sous forme de jeu les apprenants vont faire le regroupement par affinités - partir d'un recit de la vie courante pour permettre à l'apprenant d'être discret - partir d'un recit de la vie courante pour faire découvrir la notion du bien et du mal ainsi que le sens de l'honneur

CB. 5

Quelques droits et devoirs des enfants étant donnés, l'élève doit être capable de les reconnaître et d'adopter un comportement responsable dans les différents milieux de vie (école et famille)

- nommer et identifier les membres de la famille restreinte.
- nommer et localiser l'école ; identifier les autorités de l'école

- reconnaître et réclamer ses droits à la famille, à l'éducation, à la protection, aux loisirs, à la santé.
- reconnaître et respecter ses devoirs vis-à-vis des parents, des condisciples et des aînés.
- pratiquer l'esprit de partage et de solidarité.
- reconnaître et réclamer ses droits à l'éducation, à la protection, à la sécurité sociale.
- reconnaître et respecter ses devoirs vis-à-vis des parents, des condisciples et des ainés

La vie communautaire.

2.1. connaissance du milieu de vie.

2.1.1. La famille restreinte.

2.1.2. L'école:

- Noms des autorités de l'école.
- 2.2. Droits et devoirs et canaux de revendication.

2.2.1. La famille :

- a. les droits (cfr. CDE)
- droit à la famille
- droit à l'éducation (art. 28)
- droit à la protection (art.6, 32, 33)
- droit aux loisirs (art. 31)
- droit à la santé (art. 24, 25 CDE).
- b. Les devoirs (art. 29 DUDH)
- respect et obéissance aux parents aux condisciples et aux aînés.
- participation active aux travaux communautaires;
- partage et solidarité

2.2.2. A l'école.

- a. Les droits (cfr. CDE)
- à l'éducation (art. 28, 29)
- à la protection (art. 16, 32, 33)
- à la sécurité sociale (art. 28)
- b. Les devoirs (art. 29 DUDH)
- les devoirs de l'élève : envers soi-même, envers les autres enfants (aînés, condisciples), envers les responsables d'école ;
- Respect du règlement scolaire et des consignes;
- Respect des biens communs et ceux d'autrui ;
- Participation active aux travaux d'intérêts communs à l'école :

utiliser <u>une planche didactique</u>, <u>une photo</u> pour faire découvrir les membres de la famille

- <u>Visite guidée</u> à la direction et les autres classes de l'école
- pour permettre aux apprenants de retenir les noms des responsables et des titulaires des classes, l'enseignant partira d'<u>une chanson</u> reprenant les différents noms.

« Etude des cas »

 partir d'un récit des situations vécues pour faire découvrir les droits et devoirs et la façon de revendiguer

CB 2

Face à une situation quelconque de la vie sociale, l'élève devra être capable de remplir ses devoirs vis-à-vis des autres et de la société dans le strict respect des droits humains.

	 Identifier le drapeau de la RDC. Chanter l'hymne de la RDC en classe individuellement ou collectivement. 	3. Les symboles Nationaux.3.1. le drapeau de la RDC.3.2. l'hymne national.	- observation du drapeau - chanter et expliquer l'hymne national
CB 4 Devant une situation relative à la circulation routière, l'élève devra être capable de prendre des précautions nécessaires à sa sécurité et celle des autres.	 jouir des services des aînés et des policiers de roulage en matière de circulation routière. 	 4. Circulation routière. 4.1. – rôle des aînés. 4.2. – rôle de la police de roulage circulaire EDN/P/831/CAB/2822/71 du 30 novembre 1971, relative à la circulation des écoliers sur la route. 	- Classe promenade (en Ville) - Planches didactiques (au Village)

NIVEAU: 2ème ANNEE PRIMAIRE

OBJECTIF TERMINAL D'INTEGRATION:

A l'issue de la deuxième année, l'élève ayant étudié l'Education Civique et Morale devra reconnaître les droits et devoirs de tout citoyen appelé à exercer son patriotisme et à vivre en paix avec les autres.

COMPETENCES PEDAGOGIQUES DE BASE	OBJECTIFS SPECIFIQUES	CONTENUS / MATIERE	INDICATIONS METHODOLOGIQUES
CB 8 Dans toutes situations de la vie sociale, l'élève devra manifester un comportement digne envers soi et envers la communauté par l'acceptation de soi et des autres en prenant en compte leurs similitudes et leurs différences.	 s'identifier en déclinant son identité: nom, post nom, prénom, âge, sexe, niveau d'études, école, adresse. dire ce qu'on aime et ce qu'on n'aime pas reconnaître et réclamer son droit à l'identité. dire ce qu'on est capable de faire 	1. Dignité personnelle 1.1 connaissance de soi : nom, post nom, âge, sexe, niveau d'études, école, adresse - dire ses préférences ; 1.2. Droit à l'identité 1.3. confiance en soi	« Jeu des questions-réponses » - l'enseignant demandera aux apprenants (deux à deux) de se poser des questions sur leur identité « Activités de connaissance mutuelle. » - sous forme de jeu les apprenants vont faire le regroupement par affinités
	 degager les ressemblances et les différences entre les êtres humains : genre, taille, sexe, âge, langue ; adopter un comportement de réserve vis-à-vis de l'inconnu : personne étrangères, médicaments développer le sens de l'ordre et de l'harmonie. distinguer le bien et le mal dans sa conduite personnelle 	 1.4. Appréciation des similitudes : équité de genre, sexe, taille, langue, 1.5. Réserve vis-à-vis de l'inconnu. 1.6. Sens de l'ordre et de l'harmonie 1.7. Notion du bien et du mal 	 partir d'<u>un recit</u> de la vie courante pour permettre à l'apprenant d'être discret partir d'<u>un recit</u> de la vie courante pour faire découvrir la notion du bien et du mal ainsi que le sens de l'ordre et de l'harmonie, de l'honneur et de la

	- développer le sens de l'honneur et de la dignité	1.8. Sens de l'honneur et de la dignité	dignité
CB 5 Quelques principes moraux et civiques, droits et devoirs des enfants étant donnés, l'élève devra être capable d'adopter un comportement responsable dans différents milieux de vie (école, famille)	 identifier et nommer les membres de la famille élargie, dire les relations qui existent entre les différents membres de la famille élargie. Nommer et localiser l'école dire et identifier les autorités de l'école reconnaître et réclamer ses droits en famille reconnaître et respecter ses devoirs vis-à-vis des parents, des condisciples et des aînés : pratiquer l'esprit de partage et de solidarité en famille. reconnaître et réclamer ses droits à l'école 	 2. La vie communautaire 2.1. connaissance du milieu de vie 2.1.1. la famille élargie - les différentes relations au sein de la famille élargie. - 2.1.2. l'école - localisation de l'école; - noms des responsables de l'école. 2.2. Droits et de devoirs et canaux de revendications. 2.2.1. La famille: a. <u>Droits</u>: - à la famille - à l'éducation; - à l'identité - aux loisirs; - à la santé - à la protection. b. <u>Devoirs</u> (art. 29 DUDH) - respect et obéissance aux parents, aux condisciples et aux aînés. - Participation active aux travaux communautaires - Partage et solidarité 2.2.2. A l'école a. <u>Droits</u> (cfr. CDE) - à l'éducation (art. 28,29) - à la protection (art. 16, 32, 33) - à la sécurité sociale (art. 26) b. <u>Devoirs</u> (art. 29 DUDH) - Les devoirs de l'école : envers enfants (aînés et condisciples de l'école) 	- utiliser une planche didactique pour faire découvrir les membres de la famille - Visite guidée à la direction et les autres classes de l'école - pour permettre aux apprenants de retenir les noms des responsables et des titulaires des classes, l'enseignant partira d'une chanson reprenant les différents noms. « Etude des cas » - partir d'un récit des situations vécues pour faire découvrir les droits et devoirs et la façon de revendiquer

- Respect des règlements scolaires et des consignes - reconnaître et respecter ses devoirs d'élève à l'école - Respect des biens communs et ceux d'autrui ; - Participation active aux travaux **CB 6** d'intérêts communs à l'école : - pratiquer l'esprit de partage et de - Partage et solidarité à l'école. solidarité. Face aux diverses situations de la - partir de l'élection du chef de 2.3. Initiations aux pratiques vie quotidienne. l'élève devra classe pour initier les apprenants démocratiques. prendre l'habitude de traduire son aux pratiques démocratiques savoir-vivre et son civisme par des - reconnaître les qualités d'un élève - qualités d'un élève modèle. actes concrets. modèle. - s'identifier à l'élève modèle par les paroles, les actes, les attitudes... - participer activement aux élections - Election à l'école. Etude des cas organisées en classe et à l'école - éviter les actes de violence et les - Violence en famille et à l'école « jeu de rôle et simulations » jeux bruteaux à l'école et en famille. - Réconciliation et pardon - faire preuve de se réconcilier avec autrui en pratiquant le pardon 2.4. Protection de (environnement) « jeu de rôle et simulations » témoigner du respect aux animaux - Protection des animaux et des et aux plantes par son attitude plantes. - Visite guidée de l'école et tout responsable: autour: de leur vie : noter tout et surtout les • de leur bien être arbres qu'il faut protéger - Protection de l'air de l'eau et du sol. - manifester une attitude responsa- les espéces en voie de ble en évitant de polluer l'air, l'eau disparution qu'il faut protéle sol ger (ex. crapau, gecko) - récit des faits vécus dans la - témoigner du respect aux morts 2.5. Respect aux morts société sur le non respect des par: ses paroles, ses actes, son **CB7** attitude, en évitant de participer aux morts scènes immorales. Face aux diverses situations de la 2.6. Règles de bienséance et formules - appliquer les règles de bienséance - étude des cas et jeu de rôles sur

de politesse

la salutation dans la communauté

à table, en saluant et en parlant.

les règles de bienséance

et les formules de politesse.

vie quotidienne, l'élève devra être

respectueux des personnes, de

leurs idées et leurs biens, de

l'environnement, du pays et des symboles nationaux.		- formules d'excuses, de demande et de remerciement.	
CB 7 Face aux diverses situations de la vie quotidienne, l'élève devra être respectueux des personnes, de leurs idées et leurs biens, de l'environnement, du pays et des symboles nationaux.	- designer le drapeau de la RDC : - manifester du respect envers le drapeau de la RDC chanter l'hymne de la RDC : en classe, devant le drapeau, individuellement ou collectivement	3. Les symboles Nationaux.- le drapeau de la RDC.- l'hymne de la RDC	- observation du drapeau - chanter et expliquer l'hymne national
CB 4 Devant une situation relative à la circulation routière, l'élève devra être capable de prendre des précautions nécessaires à sa sécurité	- dire le rôle des aînés et de la police de roulage en matière de circulation routière	 4. Circulation routière. Rôle des aînés Rôle de la police de roulage Circulaire EDN/PS/831/CAB/2822/71 du 30 novembre 1971, relative à la circulation des écoliers sur la route. 	- Classe promenade (en Ville) - Planches didactiques (au Village)

NIVEAU: 3ème ANNEE PRIMAIRE

A l'issue de la troisième année, l'élève ayant étudié l'Education Civique et Morale devra être capable d'expliquer les droits et devoirs individuels dans la mise en œuvre de la démocratie. **OBJECTIF TERMINAL D'INTEGRATION:**

COMPETENCES PEDAGOGIQUES DE BASE	OBJECTIFS SPECIFIQUES	CONTENUS / MATIERE	INDICATIONS METHODOLOGIQUES
CB 5 Quelques droits et devoirs des enfants étant donnés, l'élève devra être capable d'adopter un comportement responsable dans différents milieux de vie (école, famille, société)	 S'identifier Se situer dans sa famille (restreinte et élargie) Identifier et nommer les membres de sa famille. Reconnaître ses capacités. Exercer son droit à l'identité. Forger sa personnalité. manifester la confiance en soi, l'estime de soi 	1. Dignité personnelle 1. Connaissance de soi : I.1.1. Identité : nom, post-nom, sexe, âge, quartier /Village, Secteur et Commune/ Territoire. I.1.2. capacités I.2. Droit à l'identité : Art. 7, 8 du CDE I.3. Maîtrise de soi, confiance en soi, estime de soi (CPS) : I.3.1. Vaincre sa timidité ;	 Interview deux à deux en vue de la connaissance mutuelle. jeu de lancement de balle en vue d'exprimer ses capacités. un récit suivi d'une discussion dirigée l'apprenant devra dire ce qu'il pense et ce qu'il veut dans toutes les situations
	- reconnaître ses forces et ses	1.3.2. Reconnaissance de ses forces et ses faiblesses, ses qualités et	- jeu de lancement de balle pour

CB 1	faiblesses - reconnaître ses qualités et ses défauts - s'habituer à dire la vérité	ses défauts, 1.3.3. savoir tenir ses promesses, savoir accepter les remarques savoir dire la vérité	exprimer ses pensées, ses sentiments et ses capacités
Dans toute situation de la vie quotidienne (scolaire, familiale, communautaire), l'élève devra appliquer les principes moraux et	- Accepter les similitudes et les différences.	I.4. Acceptation des similitudes et des différences (équité de genre / Art. 1, 2 de la DUDH.	- exploiter le jeu pour ressortir les différences mutuelles en vue d'accepter les autres ; ce qui favorise la
civiques en respectant ses droits et ceux des autres.	- Persévérer.	I.5. Persévérance, détermination, tolérance, décision.	compréhension, la tolérance - encourager les apprenants devant les échecs, les obstacles pour redoubler les efforts et s'améliorer
	- discerner et pratiquer le bien.	I.6. Connaissance du bien et du mal.	- exercer le jugement des apprenants face aux actes posés et leurs
	- aimer le travail	I.7. Amour du travail.	conséquences « discussion dirigée» - montrer à l'apprenant l'importance du
	 reconnaître l'importance du travail développer et manifester le sens de l'honneur 	I.8. Sens de l'honneur.	travail à l'école, à la maison le stimuler (fables, récits, contes)
	 reconnaître et nommer les membres et les responsables de son milieu. reconnaître et exercer ses droits en famille. reconnaître et remplir ses devoirs en famille. 	2. LA VIE COMMUNAUTAIRE 1) Connaissance du milieu de vie. (1) La famille, le clan, la tribu: importance sociale; ambiance et communion. a) Droits en famille: (cfr. CDE) droit à la famille Art. 9; droit à l'éducation: Art. 28. Droit aux loisirs: Art. 31 E Droit à la santé: Art. 24, 25 DUDH b) Devoirs en famille: respect et obéissance, aux parents et aux aînés; participation activée aux travaux communautaires;	 A l'aide des planches didactiques, expliquer l'arbre généalogique. Insister sur la cohésion et la communion des membres A l'aide des récits des faits, l'enseignant exploitera des situations de la vie courante pour enseigner les différents droits.

partage et solidarité ; lovauté : devoirs envers les visiteurs. (2) L'école. localiser et nommer ses écoles et ses responsables. a) droits de l'enfant à l'école et canaux - exercer et revendiquer ses droits à de revendication (cfr. CDE) l'école. droit à l'éducation Art. 28. 29 : droit à la protection Art. 16, 32, 33; droit à la sécurité sociale : Art. 26. CB₃ - Reconnaître (identifier) et remplir b) devoirs de l'enfant à l'école : ses devoirs à l'école et développer participation aux travaux le sens de la sanction. d'intérêt communautaire ; Dans toute situation de vie sociale. partage et solidarité; l'élève devra vivre en paix avec les respect des biens privés et autres en respectant leurs droits et communs: en manifestant ses vertus et devoirs respect et obéissance aux vis-à-vis de la société. autorités scolaires : respect des règlements scolaires et des consignes : notion de sanction ; Esprit de collaboration. - A l'aide des récits écrits ou oraux. - reconnaître et honorer les dates (3) Dates importantes: l'enseignant amenera les apprenants à indépendance du pays ; importantes. découvrir les dates et les événements anniversaires; qui ont marqué l'histoire de la RDC jours fériés. - A partir de la discussion dirigée sur (4) Hommes et femmes modèles du CB₁ - identifier et nommer les hommes les critères et les qualités des hommes milieu: et les femmes modèles du milieu : et femmes modèles, l'enseignant fera valeurs morales et vertus. Face à une situation de la vie - développer le sens des valeurs ressortir les valeurs morales et les quotidienne, l'élève devra appliquer morales et des vertus en suivant vertus (exigées) appréciées par la les principes moraux et civiques en le modèle du milieu. société grâce à la méthode de la clarification des valeurs. respectant ses droits et ceux des - identifier et exercer ses droits 2) Initiation aux pratiques autres. civiques démocratiques. - A l'aide d'un jeu de rôle pour (i) Elections à l'école (équité de genre) :

		- droit à liberté d'opinion : Art. 12	illustrer les élections à l'école.
	 reconnaître et promouvoir les valeurs de paix. reconnaître et remplir ses devoirs civiques. exercer ses droits. 	CDE; - liberté d'expression, art. 13 CDE Droit à ,la participation art. 21 DUDH; - Tolérance. (ii) Violence en famille et à l'école: - droit à l'assurance Art. 26 CDE; - protection contre toute forme de violence art.19 CDE; - réconciliation: négociations et médiation.	- Etude des cas (exemples des formes de violence à exploiter)
	 développer la sensibilité au phénomène des enfants de la rue respecter les droits des enfants de la rue; 	3) Les enfants de la rue : (Art. 9, 20, 21 CDE.)	- Etude des cas
	 faire preuve de sensibilité aux méfaits de la guerre. développer la sensibilité des victimes de la guerre développer le sentiment de paix et l'aptitude à la résolution pacifique des conflits. 	4) Les méfaits de la guerre. a/ Assistance au réfugiés et aux déplacés de guerre Art. 2 CDE. b/ droit à la dignité Art. 1 DUDH.	- Etude des cas. L'enseignant donnera des conseils pour modifier le comporte- ment des apprenants : accueil, hospitalité, tolérance en vue de mener une vie communautaire paisible.
	 développer et appliquer les senti- ments de respect vis-à-vis des morts 	5) Respect dû aux morts.	- Etude des cas vécus ; analyse des comportements observés pendant un deuil sur le non respect des morts.
	- protéger et préserver son environnement	6) Protection de l'environnement.a/- Protection des animaux et des plantes.b/- Protection de l'eau et de l'air.	- Visite guidée des sites et discussion dirigée en classe aboutissant à une conclusion sur le comportement à adopter ou les stratégies à monter.
CB 6 Face aux situations de la vie quotidienne, l'élève devra être capable de traduire son civisme et son nationalisme par des actes concrets.	 identifier, dessiner et décrire le drapeau de la RDC. écrire et chanter l'hymne (national) de la RDC seul ou en groupe. 	3. SYMBOLES NATIONAUX3. 1. Le drapeau de la RDC.3. 2. L'hymne de la RDC	l'enseignant insistera sur le respect des symboles nationaux et devra expliquer le sens de différents symboles.
CB 4	- identifier les précautions en matière	4. CIRCULATION ROUTIERE 4.1. Précautions en matière de	- classe promenade : observation guidée suivie d'une discussion

Devant une situation en rapport avec la circulation routière, l'élève devra être capable de prendre des précautions nécessaires à sa sécurité et celle des autres.	de circulation routière les dangers de circulation sr la chaussée et sur les accotements - identifier le rôle des aînés envers les personnes vulnérables (les cadets, les vieillards et les personnes vivant avec handicap (aveugle)).	circulation routière: - croisement - signaux - traversée. Circulaire EDN/BCE/EPSP/001/812/78 du 1er avril 1978 (protection et assurance) 4.2. Rôle des parents et des adultes 1° Circulaire EDN/PS/83/1907/69 du 9 juillet 1969 sur la sécurité des écoliers; 2° Circulaire EDN/PS/831/CAB/2822/71 du 30 novembre 1979 sur la sécurité des écoliers sur les voies publiques.	dirigée – et recourir si possible aux planches didactiques. - Discussion dirigée (conseils)
--	---	--	--

NIVEAU: 4ème ANNEE PRIMAIRE

OBJECTIF TERMINAL D'INTEGRATION:

A l'issue de la quatrième année primaire, l'élève ayant suivi le cours d'Education Civique et Morale devra être capable de vivre harmonieusement avec les autres dans sa communauté dans le respect de ses droits et ceux des autres et dans l'accomplissement de ses devoirs.

COMPETENCES PEDAGOGIQUES DE BASE	OBJECTIFS SPECIFIQUES	CONTENUS / MATIERE	INDICATIONS METHODOLOGIQUES
		I. DIGNITE PERSONNELLE	
CB 5	- s'identifier en remontant jusqu'à son milieu d'origine	1. Connaissance de soi : (1) Identité : nom, post-nom, sexe	- Interview deux à deux en vue de la connaissance
Quelques droits et devoirs étant donnés, l'élève devra être capable d'adopter un comportement responsable dans différents milieux	- localiser et décrire son milieu	âge, quartier, commune (2) Milieu d'origine : village, groupement (localité), secteur, territoire, district et province.	mutuelle Jeu des questions - réponses.
de vie (école, famille, communauté)	- décrire ses capacités, ses responsabilités	(3) Responsabilité.	- Discussion dirigée sur
	 reconnaître et exercer son droit à l'identité. dire l'importance d'avoir une 	2. Droit à l'identité : Art. 7, 8 du CDE	l'importance de l'identité.
	identité propre - forger sa personnalité reconnaître et valoriser les	3. Maîtrise de soi, confiance en soi, estime de soi (CPS):	- Jeu : Lancement de balle pour exprimer ses pensées, ses sentiments, ses responsabilités.

	qualités des autres - reconnaître et tolérer les défauts (faiblesses) des autres - tenir parole - manifester sa dignité - accepter les différences et les similitudes.	 (i) vaincre sa timidité; (ii) - savoir reconnaître ses défauts, - savoir tenir ses promesses, - savoir accepter les remarques. - savoir dire la vérité 4. Acceptation des similitudes et des différences - équité de genre: Art 1, 2 DUDH. 	- amener l'apprenant à s'exprimer librement. - Exploiter le jeu pour ressortir les différences mutuelles, s'accepter; ce qui favorise la compréhension et la tolérance
	 persévérer. discerner le bien du mal Pratiquer le bien et éviter le mal. aimer le travail. développer et manifester le sens de l'honneur rechercher sa dignité, son honneur 	 5. Persévérance 6. Connaissance du bien et du mal. 7. Amour du travail. 8. Sens de l'honneur et de la dignité. 	 encourager les apprenants devant les échecs, les obstacles pour redoubler des efforts et s'améliorer (individuellement ou en groupe). Exercer le jugement des apprenants face aux actes posés et leurs conséquences par discussion dirigée. stimuler l'apprenant à l'amour du travail bien fait Illustrer par des exemples ou par étude des cas (des gens qui préfèrent garder leur dignité et leur honneur.)
Dans toute situation de vie quotidienne (scolaire, familiale, communautaire), l'élève devra appliquer les principes moraux et civiques en respectant ses droits et ceux des autres.	 reconnaître les structures sociales du milieu et en nommer les responsables et leur rôle. identifier et nommer les différentes entités administratives de la RDC. se situer par rapport à son entité administrative 	 II. VIE COMMUNAUTAIRE 1.Connaissance du milieu de vie. a) La famille, le clan et la tribu : importance sociale. b) Les entités administratives en RDC. : - quartier / village ; - Commune / territoire ; - District ; - Province. 	- Insister sur les relations interper- sonnelles de qualité des membres au sein de différentes entités.

CB3

CB₃

Face aux diverses situations de vie sociale, l'élève devra vivre en paix avec les autres en respectant leurs droits et les principes de tolérance, d'égalité devant la loi.

Face aux diverses situations de vie

sociale, l'élève devra vivre en paix avec les autres en respectant leurs

droits et les principes de tolérance,

d'égalité devant la loi.

- reconnaître et exercer ses droits dans son milieu de vie (famille, quartier, etc.)
- sensibiliser les autres au respect des droits humains
- identifier et utiliser les canaux spécifiques pour revendiquer ses droits.
- reconnaître et remplir ses devoirs dans son milieu de vie.

- localiser et nommer son école
- identifier et nommer les responsables de son école.
- exercer et revendiguer ses droits à l'école.
- reconnaître et remplir ses devoirs

- (i) Droits en famille (et dans son milieu de vie) - cfr CDE
 - droit à la famille Art. 9 ;
 - droit à l'éducation Art.16,32, 33;
 - droit aux loisirs Art. 31;
 - droit à la santé : Art. 24, 25 DUDH.
- (ii) canaux de revendication des droits en famille, au quartier ou au village, etc.
- (iii) Devoirs en famille et dans son milieu de vie :
- Respect et obéissance aux parents, aux autres responsables et aînés du milieu de vie.
- Participation aux travaux d'intérêt communautaires:
- Partage et solidarité ;
- Lovauté :
- Hospitalité, serviabilité et protection envers les visiteurs, les étrangers et les personnes vulnérables.
- c) L'école.
- (i) Droits de l'enfant et canaux de revendication à l'école (cfr CDE)
 - droits à l'éducation : art. 28, 29
 - droit à la protection : art. 16, 32. 33
- droit à la sécurité sociale : art. 26
- (ii) Devoirs de l'enfant à l'école :

- A l'aide des récits des faitsvécus. l'enseignant exploitera des situations de la vie courante pour enseigner les différentes sortes de droit (cercle de communication)
- Jeu de rôles.

- A l'aide des récits des faits. l'enseignant exploitera des situations de la vie courante pour enseigner les différentes sortes de droits.

- A l'aide des récits des faits, l'enseignant exploitera des situations de la vie courante pour enseigner les différentes sortes de droits.

CB7

Face aux diverses situations de la

vie quotidienne, l'élève devra être respectueux des personnes, de leurs idées et leurs biens ainsi que de l'environnement immédiat.	 à l'école en développant le sens de la sanction. participer aux travaux d'intérêt communautaire respecter les biens communs et les biens privés respecter les réglements scolaires 	 participation aux travaux d'intérêt communautaire; partage et solidarité; respect des biens privés et communs; respect et obéissance aux autorités scolaires; respect des réglements scolaires et des consignes notion de sanction; 	- Faire le suivi des règles de fonctionnement
CB 2	- développer l'esprit de collaboration	- esprit de collaboration.	- Travail de groupe, respect des règles de fonctionnement.
Face à une situation quelconque de la vie sociale, l'élève devra être capable de remplir ses devoirs vis-à-vis des autres et de la société dans le strict respect des droits humains.	- reconnaître, rappeler et honorer les dates importantes.	d) Dates importantes : - indépendance du pays ; - anniversaires ; - jours fériés ; - etc,	-Récits historiques suivis d'une discussion dirigée. - Chants, poèmes, théatres - Utilisation du calendrier civil
	développer le sens des valeurs morales et vertus incarnées par les hommes et femmes du milieu identifiés.	e) Hommes et femmes modèles du milieu (valeurs morales et vertus).	- Discussion dirigée sur les critères et les qualités des hommes et femmes modèles, ressortir les valeurs morales et les vertus exigées ou appréciées par la société grâce à la clarification des
	- identifier et exercer ses droits	2. Initiation aux pratiques démocratiques. (a) Elections à l'école (équité de	valeurs.
	civiques - reconnaître et remplir ses devoirs civiques	genre) - liberté d'opinion ; - liberté d'expression (Art.12,13) - droit à la participation Art. 21 DUDH ; - Tolérance.	- Jeu de rôle pour illustrer les élections à l'école (théatres, saynètes).
	- reconnaître et promouvoir les	(b) Violence à l'école et en famille	

CB 7	valeurs de paix. - identifier, exercer ou revendiquer ses droits. - reconnaître et promouvoir les valeurs de paix. - développer la sensibilité au phénomène des enfants de la rue - respecter les droits des enfants de la rue.	 (milieu de vie) : - droit à l'assurance : Art. 26 CDE - protection contre toute forme de violence (Art. 19 CDE) en famille, à l'école, au quartier - réconciliation : négociations et médiation. 3. Les enfants de la rue : Art. 9, 20, 21 CDE. 4. Les méfaits de la guerre. 	- Etude des cas : (analyser des exemples de formes de violence) - Etude des cas
Face aux diverses situations de la vie quotidienne, l'élève devra être respectueux des personnes et de leurs biens ainsi que de l'environnement immédiat.	 développer la sensibilité à la situation des victimes de la guerre Respecter et préserver la dignité des victimes de la guerre observer les règles de la bienséance vis-à-vis des morts. protéger et préserver, (utiliser rationnellement) son environnement. 	 - Assistance aux réfugiés et aux déplacés de guerre : Art. 22 CDE. - Droit à la dignité, Art. 1 ; DUDH. 5. Respect dû aux morts. 6.Protection de l'environnement II.6.1. Protection des animaux et des plantes. II.6.2. Protection de l'eau, du sol et de l'air. 	 Etude des cas suivi d'une discussion dirigée sur la coexistence pacifique des peuples Etude des cas suivi d'analyse des comportements. Visite guidée des sites.
	- créer et adhérer aux mouvements de jeunesse véhiculant des valeurs.	7. Mouvements et association des jeunes : art. 15 CDE.	- Visite guidée des sites.
CB 2	- dessiner ou décrire en expliquant	III. SYMBOLES NATIONAUX a. Drapeau de la RDC. :	- Insister sur le respect des symboles nationaux et expliquer les

Face aux diverses situations de la vie quotidienne, l'élève devra être respectueux des symboles nationaux.	les contenus du drapeau de la RDC. - écrire et expliquer le contenu de l'hymne national de la RDC.	respect des valeurs patriotiques. b. Hymne de la RDC. : respect des valeurs patriotiques.	sens de ces symboles.
CB 4 Devant une situation relative à la circulation routière, l'élève devra être capable de prendre des précautions nécessaires à sa sécurité et celle des autres.	 expliquer quelques précautions à observer aux croisements, aux accotements et sur les chaussées. respecter les signaux routiers 	IV. CIRCULATION ROUTIERE 1. Précautions en matière de circulation routière : - croisements, signaux ; - danger de circulation sur les accotements et sur la chaussée.	- Classe promenade – Observation guidée suivie d'une discussion dirigée et recours aux planches didactiques
	 identifier et exercer son droit à la protection sur la voie publique. identifier et éviter les mauvaises habitudes que contribuent à dégrader la voie publique. 	 2. Droits et devoirs en matière de circulation. - Droit à la protection sur la voie publique - Protection de la voie publique. 3. Circulaires: - n° EDN/PS/83/1907/69 du 9 juil.69 sur la sécurité des écoliers - n° EDN/PS/831/2822/71 du 30 nov. 1979 sur la sécurité des écoliers sur les voies publiques 	

NIVEAU: 5ème ANNEE PRIMAIRE

OBJECTIF TERMINAL D'INTEGRATION:

A l'issue de la cinquième année primaire, l'élève ayant suivi le cours d'Education Civique et Morale devra être capable de défendre ses droits et de remplir ses devoirs envers soi-même, son prochain, son école, sa famille et son pays.

COMPETENCES PEDAGOGIQUES DE BASE	OBJECTIFS SPECIFIQUES	CONTENUS / MATIERE	INDICATIONS METHODOLOGIQUES
CB 1 Dans toute situation de la vie quotidienne (scolaire, familiale, communautaire), l'élève devra appliquer les principes moraux et civiques.	 décliner correctement son identité sans renier ses origines reconnaître ses qualités, ses défauts, ses capacités et ses aspirations valoriser ses capacités et ses qualités 	I. DIGNITE PERSONNELLE 1. Connaissance de soi : Identité, capacités, aspirations, qualités et défauts.	 Interview deux à deux en vue de la connaissance mutuelle. Lancement de balle.
CB 2 Dans toute situation de la vie sociale, l'élève devra vivre en paix	- revendiquer son droit à l'identité et son inscription au registre de l'Etat civil.	2. Droit à l'identité art. 7 CDE	- Discussion dirigée.
avec les autres et promouvoir les valeurs de paix, respecter les droits des autres et remplir ses devoirs vis-à-vis la société.	- faire preuve de la confiance en soi, de la maîtrise et de l'estime de soi - s'accepter comme individu à part	3. Maîtrise de soi.Estime de soi. Confiance en soi.4. Appréciation des similitudes et	- Jeu : lancement de balle pour exprimer ses pensées, ses sentiments, ses responsabilités.

entière et différent des autres des différences : accepter les autres avec leurs langue, tribu, religion, sexe, race, Jeux et discussion dirigée sur les différences. (opinions) Art. 13 CDE similitudes et les différences. CB 5 - reconnaître et valoriser les qualités Quelques principes moraux, droits des autres et devoirs de citoyens étant donnés. - Pousser les apprenants à faire des - démontrer l'esprit d'initiative et de 5. Esprit d'initiative et de créativité recherches pour des découvertes des l'élève devra être capable d'adopter créativité solutions appropriées. un comportement responsable dans - développer l'esprit critique et 6. Esprit critique et indépendance différents milieux de vie (école, d'esprit. l'indépendance d'esprit - Faire analyser certaines situations famille, communauté...) différencier fait et opinions ; vécues par les débats. rejeter tout préjugé et superstition 7. Esprit d'économie. - utiliser à bon escient et sans - Donner le goût d'une bonne gestion gaspillage les ressources mises des ressources. à sa disposition. 8. Utilisation rationnelle du temps. - Habituer l'apprenant à remplir gérer rationnellement le temps. chaque activité dans la portion de 9. Sens de l'ordre. - maintenir son environnement propre et ordonné temps impartie. - A partir des jeux, amener l'apprenant - développer l'esprit du bien être et 10. Esprit du bien être à respecter les règles de fonctionneadopter un comportement ment (jeu, travail en classe) conséquent. - Etude des cas - éviter un comportement impudique 11. Sens de la pudeur et de la décence et indécent. - Etude des cas sur le manque de 12. Sens de l'honneur - développer le sens de l'honneur pudeur (parole, actes, habillement..) - Discussion dirigée sur l'importance de respecter son honneur II. VIE COMMUNAUTAIRE. CB₁ 1. Connaissance du milieu de vie Dans toute situation de la vie communautaire. l'élève devra a) La famille, le clan, la tribu, le village / Insister sur les relations interper-- décrire la division administrative du le quartier, le secteur, le territoire, le sonnelles de qualité des membres appliquer les principes moraux et pays district, la province, le pays. civiques. au sein de différentes entités. - différencier les concepts pays et b) La nation et le nationalisme - Exploiter des exemples et des cas nation.

la RDC

- nommer et reconnaître par leurs actions les héros nationaux et les hommes modèles du pays.

- reconnaître les dates importantes de

- décrire les principales institutions du pays et de l'Afrique.
- donner le rôle de l'armée et de la police dans le pays.
- identifier et clarifier quelques valeurs morales de son milieu.
- reconnaître ses droits, en jouir et savoir les revendiquer en cas de violation:
- identifier les différentes structures de protection et de promotion des droits de l'homme et de l'enfant

- identifier et remplir ses devoirs envers soi-même, son prochain, sa famille, son école, son pays

(conscience nationale) Art. 7 CDE. c) Dates importantes de notre pays

- d) Les grandes figures de la nation Congolaise (qualités, morales, intellectuelles et culturelles)
- e) Les institutions de la RDC (les trois pouvoirs) et de l'Afrique (UDEAC, SADEC, UA, CEEAC)
- f) L'armée et la police.

2. Notions des valeurs.

3. Droits et devoirs de l'enfant et canaux de revendication.

- a) Droits:
- Présentation de la CDE.
- Droit de vivre avec les parents (art. 9)
- Liberté d'expression (art. 13 CDE)
- Liberté de pensée, de conscience et de religion (art. 14 CDE)
- Liberté d'association non politique (art. 15 CDE)
- Droit aux loisirs (art. 31 CDE)
- Droits à la protection (art. 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38 CDE)
- Quelques ONG des droits de I'homme (AZADHO, OCDH, BICE, UNICEF, SAVE CHILDREN)
- b) Devoirs (art. 29 DUDH)
- Participation active aux travaux d'intérêt commun en famille, à l'école, dans sa province, dans son pays;
- Respect et obéissance à l'autorité (familiale, scolaire, politico-

connus de l'histoire de la RDC sur le nationalisme.

- Etude des cas des grandes figures de la nation Congolaise.
- Discussion dirigée
- Discussion dirigée
- Etude des cas sur les valeurs.
- A l'aide des récits des faits vécus. l'enseignant exploitera des situations de la vie courante pour enseigner les différentes sortes de droit
- Etude des cas et discussion dirigée.

 Etude des cas et discussion dirigée.

CB₃

Dans toute situation de vie sociale, l'élève devra vivre en paix avec les autres en respectant les droits de chacun, et les principes de tolérance, d'égalité devant la loi et d'équité de genre.

	 s'abstenir des propos obscènes dans les milieux mortuaires faire preuve de générosité et de serviabilité. 	administrative) - Connaissance et respect de règlement scolaire, de la loi et des consignes - Respect des biens d'autrui et des biens communs; - Respect aux morts - Solidarité et partage (générosité et serviabilité) - Participation à l'élaboration des règlements de l'école.	- Etude des cas et discussion dirigée.
Face aux diverses situations de la vie quotidienne, l'élève devra prendre l'habitude de traduire son savoir-vivre et son civisme par des actes concrets.	 participer activement aux différentes élections au sein de son école. identifier les valeurs démocratiques dans son milieu de vie. reconnaître les différentes formes de violence en déceler les causes. utiliser les principes de base de la négociation pour résoudre pacifiquement les conflits. déterminer les conséquences des conflits armés sur la vie des enfants définir le concept déplacés de guerre et en donner les causes et les conséquences. donner l'importance du parlement des enfants dans une nation. 	 4. Initiation aux pratiques démocratiques. (1) Elections à l'école (genre et équité). Droit à la participation Art. 21 DUDH. (2) Valeurs démocratiques (justice, égalité, liberté) (3) Violence en famille, à l'école, dans les milieux publics et dans le pays. (4) Paix et gestion pacifique des conflits. Notion de base de la négociation et de médiation. (5) Conflits armés (art. 38, CDE) (6) Notion des déplacés de guerre et des réfugiés. (7) Parlement des enfants. 	- Etude des cas et discussion dirigée. - Etude des cas et discussion dirigée sur la gestionpacifique des conflits. - Initiation et organisation des modèles de parlement.

	 - analyser les valeurs proposées par les différents mouvements et associations pacifiques des jeunes. - protéger sa vie et celle des autres - protéger les animaux et les plantes - protéger l'eau, l'air et le sol. - contribuer à la protection des espaces verts et au curage des caniveaux de son milieu de vie. - participer aux travaux d'assainissements de son milieu de vie. 	 5. Mouvements et Associations pacifiques des jeunes. - Le scoutisme et ses valeurs. - La Croix-Rouge. 6. Protection de la vie et de l'environnement. a) Protection de la vie (art. 6 CDE). b) Protection des animaux et des plantes. c) Protection de l'eau, de l'air et du sol d) Protection des espaces verts et des caniveaux. e) Notions d'assainissement. f) Travaux d'intérêt communautaire 	 Insister sur l'importance de ces mouvements. Etude des cas. Etude des cas. Assainissement de l'environnement
CB 7 Face aux diverses situations de la vie quotidienne, l'élève devra être respectueux des symboles nationaux.	 respecter les symboles nationaux. : décrire le drapeau national et expliquer son contenu dire pourquoi il faut respecter le drapeau et l'hymne national chanter et reproduire correctement l'hymne national. décrire les armoiries de la RDC expliquer la devise de la RDC 	 Le drapeau national. L'hymne national Les armoiries de la RDC. La devise de la RDC. 	 Insister sur le respect des symboles nationaux et expliquer le sens de ces symboles. Discussion dirigée. Débat.
CB 4 Devant une situation relative à la circulation routière, l'élève devra	 citer les différentes parties de la voie publique. citer et expliquer quelques signaux routiers. aider les personnes vulnérables à 	 IV. CIRCULATION ROUTIERE. Différentes parties de la voie publique. Signalisation routière. Prise en charge des personnes 	- Classe promenade : observation guidée suivie d'une discussion dirigée et recours aux planches didactiques.

être capable de prendre des	traverser la voie publique.	vulnérables sur la voie publique	
précautions nécessaires à sa		(cadets, vieillards, personnes avec	
sécurité et celle des autres.		handicap).	
	- protéger la voie publique.	4. Protection de la voie publique.	
		5. Règle d'usage de vélo sur la voie	
	- montrer le danger de pratiquer et	publique.	
	les sports et d'utiliser le vélo sur	6. Danger de pratiquer les sports sur	
	la voie publique	la route.	

NIVEAU: 6ème ANNEE PRIMAIRE

OBJECTIF TERMINAL D'INTEGRATION:

A l'issue de la sixième année primaire, l'élève ayant suivi le cours d'Education Civique et Morale devra être capable de manifester un comportement qui traduit le respect des droits humains, l'accomplissement des devoirs vis-à-vis des autres et de la société et des actes visant la paix sociale et la démocratie.

COMPETENCES PEDAGOGIQUES DE BASE	OBJECTIFS SPECIFIQUES	CONTENUS / MATIERE	INDICATIONS METHODOLOGIQUES
CB 5 Quelques principes moraux, droits et devoirs de citoyens étant donnés, l'élève devra être capable d'adopter un comportement responsable dans différents milieux de vie (école, famille, communauté)	 s'ouvrir aux autres, à leurs idées, à leurs attitudes éviter d'entreprendre des tâches au-dessus de ses capacités; valoriser ses capacités et ses qualités; analyser les images stéréotypes, les rôles, les qualités et les aptitudes. 	DIGNITE PERSONNELLE Connaissance de soi : identité, capacités, aspirations, qualités et défauts.	- Interview deux à deux en vue de la connaissance mutuelle
	 préserver son identité et sa nationalité. pratiquer la maîtrise de soi. 	2. Droit à l'identité (Art. 7 CDE)	- Discussion dirigée

		3. Maîtrise en soi	- Jeu : lancement de balle
	- faire preuve de l'estime et de la confiance en soi :	4. L'estime en soi, confiance en soi	
	 analyser les points de vue des autres, rechercher leurs motifs et en tenir compte s'il y a lieu. démontrer l'esprit d'initiative et de créativité :participer à des actions créatrices. 	 5. Appréciation des similitudes et des différences : (langue, tribu, religion, sexe, race, opinions (art. 13 CDE)) 6. Esprit d'initiative et de créativité. 	 Jeu et discussion dirigée sur les similitudes et les différences. Pousser les apprenants à faire des recherches en vue des découvertes et des solutions aux problèmes posés
CB 5 Quelques principes moraux, droits et devoirs de citoyens étant donnés, l'élève devra être capable d'adopter	 rechercher la vérité par le raisonnement objectif agir conformément à ses idées ; refuser tout conformisme distinguer les différentes formes de publicité informative, persuasive ou mensongère. 	7. Esprit critique et l'indépendance d'esprit.	- Etude des cas : Faire analyser certaines situations vécues.
un comportement responsable dans différents milieux de vie (école, famille, communauté)	 éviter les gaspillages des biens mis à sa disposition conserver et bien utiliser les objets autour de nous. 	8. Esprit d'économie.	- Donner le goût d'une bonne gestion des ressources.
	- gérer rationnellement le temps et être ponctuel	9. Planification et utilisation rationnelle du temps (<i>Time's money</i>)	- Responsabiliser l'apprenant pour la gestion rationnelle du temps.
	- arranger ses objets, les réparer et les garder en bon état	10. Sens de l'ordre.	- A partir des jeux, amener l'apprenant à respecter les règles de fonctionnement (jeu, travail en
	- savoir s'habiller décemment.	11. Pudeur et sens de décence	classe)
	- éveiller l'esprit du bien-être.	12. L'esprit du bien-être.	- Etude des cas de différents bien-

	- développer le sens de l'honneur.	13. Sens de l'honneur.	 être matériel, moral, spirituel, financier, Discussion dirigée sur l'importance de garder et respecter son honneur.
CB 1		II. LA VIE COMMUNAUTAIRE	
Dans toute situation de la vie quotidienne communautaire, l'élève devra appliquer les principes moraux et civiques.	 expliquer l'organisation de la province, du pays, de l'Afrique et du monde sous divers plans. expliquer les relations entre la RDC, les pays voisins et le monde. 	1. Connaissance du milieu de vie. (a) Famille, clan, tribu, village, secteur, territoire/Commune, district, province, nation, Afrique et monde.	 Insister sur les relations interpersonnelles des membres au sein des différentes communautés. Insister sur la collaboration et l'interdépendance des états.
CB 1 Dans toute situation de la vie quotidienne communautaire, l'élève devra appliquer les principes	 faire preuve du nationalisme participer aux actions de défense des intérêts de la nation. reconnaître la valeur des anciens. nommer les institutions du pays, 	 (b) Nation et nationalisme : (Art. 7 CDE) (c) Les dates importantes de notre pays (d) Les héros nationaux et les personnes modèles du pays et d'ailleurs. (e) Institutions de la RDC, de 	 Exploiter des exemples ou des cas connus de l'histoire de la RDC sur le nationalisme. Etude des cas des personnes qui ont marqué l'histoire. Discussion dirigée.
moraux et civiques.	de l'Afrique et dans le monde. - décrire brièvement les institutions de la RDC, de l'Afrique, du monde - relever l'importance de la police et l'armée.	l'Afrique et du monde : UA, SADEC, UDEAC, CEEAC, ONU,UNICEF, UNESCO, OMS. (f) L'armée et la police.	- Discussion dirigée.
CB 6 Face aux diverses situations de la	- identifier et clarifier les valeurs morales de son milieu	2. Notions et clarification des valeurs	- Etude des cas sur les valeurs.
vie quotidienne, l'élève devra prendre l'habitude de traduire son savoir-vivre et son civisme par des actes concrets.	 reconnaître ses droits et les défendre en cas de violation identifier les différentes structures de protection et de promotion des droits de l'homme et de l'enfant . 	3. Droits et devoirs de l'enfant et canaux de revendication (art. 9 CDE). Présentation de la CDE. (a) Les droits (cfr. CDE) - droit de vie avec ses parents :Art.9 - Droit à l'information (art. 17)	- A l'aide des faits et des récits, l'enseignant exploitera les différentes situations de la vie courante pour enseigner les différentes sortes de droits et

	- citer, définir et exercer les droits et les libertés	 Liberté d'expression (Art. 13) Liberté de pensée et de conscience et de religion (Art. 14) Liberté d'association non politique (Art. 15) Droit aux loisirs (Art. 31) Droit à la protection (Art. 32, 33, 34, 35, 36, 37); Droit à l'Education (Art. 28, 29); Droit à la vie (art. 27); 	devoirs
CB 6 Face aux diverses situations de la vie quotidienne, l'élève devra prendre l'habitude de traduire son savoir-vivre et son civisme par des actes concrets.	 citer et protéger les devoirs du citoyen vis-à-vis du pays. identifier et remplir ses devoirs envers soi-même, son prochain, sa famille, son école et son pays 	- Quelques ONG des Droits de l'homme: AZADHO, OCDH, UNICE, DUDH (b) <u>Devoirs</u> (Art. 27 DUDH): - Respect des biens d'autrui et biens communs - Participation active aux travaux d'intérêt communautaire: en famille, à l'école, au quartier / village, province, pays; - Défense des intérêts du pays; - Défense de la démocratique - Respects des morts	
	 s'abstenir des propos obsènes dans les lieux mortuaires se porter candidat et participer 	4. Initiation aux pratiques démocratiques: (a) Les élections à l'école (genre et équité) : droit à la	- Etude des cas et discussion
	activement aux différentes élections au sein de l'école (genre et équité) - défendre les valeurs démocratiques	participation (Art. 12 et 13 CDE). (b) Valeurs démocratiques (justice, égalité, liberté).	dirigée.

	 reconnaître les différentes formes de violence à tout niveau utiliser les principes de base de la négociation et de la médiation pour résoudre pacifiquement les conflits. citer les conséquences des conflits armés et dire comment réparer les dégâts. 	 (c) Violence en famille, à l'école, dans le pays, agression d'un autre pays. (d) Paix et gestion pacifique des conflits: Notions de base de la négociation et de médiation. (e) Conflits armés (Art. 38,39 CDE). 	 Etude de quelques cas de violence Etude des cas sur la résolution des conflits Gestion des conflits.
CB 7 Face aux diverses situations de la vie quotidienne, l'élève devra être respectueux des personnes, de leurs idées et leurs biens, de l'environnement, du pays et des symboles nationaux.	 définir le concept réfugiés et donner les conséquences. donner l'apport d'un parlement des enfants dans une nation opérer un choix judicieux pour adhérer à un mouvement des jeunes. 	 (f) Notions de déplacés de guerre et des réfugiés. (g) Le Parlement des enfants. 5. Mouvement de jeunes - Le scoutisme et ses valeurs - La croix rouge. 6. Protection de la vie et de l'environnement 	 Initiation et organisation d'un modèle de parlement en classe. Etude des cas.
	 participer aux actions en faveur de l'écologie lutter contre les différentes formes de pollution. contribuer à la protection de l'eau, de l'air et du sol. contribuer à la protection des espaces verts et au curage de caniveaux. 	 (i) Droit à la vie (art. 6) : (sens du sacré de la vie) (ii) Protection des animaux et plantes. (iii) Protection de l'eau, de l'air et du sol. (iv) Protection des espaces verts. 	- Insister sur l'importance de protéger l'environnement, les animaux et les plantes.

CB 7 Face aux diverses situations de la vie quotidienne, l'élève devra être respectueux des personnes, de leurs idées et leurs biens, de l'environnement, du pays et des symboles nationaux.	 décrire, analyser les éléments du drapeau national et connaître les différentes positions au mât. respecter la montée et la descente du drapeau expliquer les termes de la devise du pays; expliquer les armoiries de la RDC chanter correctement et expliquer l'hymne national; 	III. SYMBOLES NATIONAUX 1. Drapeau national: - Eléments et position au mât: - Respect de la montée et la descente du drapeau; 2. Devise nationale 3. Armoiries 4. Hymne national	 Insister sur le respect des symboles nationaux. Expliquer les sens de ces symboles. Intérioriser les idées forces de l'hymne national.
CB 4 Devant une situation relative à la circulation routière, l'élève devra être capable de prendre des précautions nécessaires à sa sécurité et celle des autres (amis, cadets)	 expliquer les différentes parties de la voie publique. identifier et respecter correctement les principaux signaux routiers. aider les personnes vulnérables à traverser la voie publique. protéger la voie publique. montrer le danger de pratiquer les sports et d'utiliser le vélo sur la voie publique. 	 IV. CIRCULATION ROUTIERE 1. Les différentes parties de la voie publique. 2. Signalisation routière. 3. Prise en charge de personnes vulnérables sur la voie publique. 4. Protection de la voie publique. 5. Danger de pratiquer les sports, le vélo, etcsur la voie publique 	 Classe promenade : observation guidée suivie d'une discussion dirigée. Recours aux planches didactiques

ANNEXE

QUELQUES INSTRUMENTS UNIVERSELS ET REGIONAUX RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME :

- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH).
- > Convention Internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale.
- Convention relative au statut de réfugiés.
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
- Convention sur les droits politiques de la femme.
- Convention relative aux droits de l'enfant (CDE).
- Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.
- > Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants.
- Code de la Famille.
- Code de la route.

LES ABREVIATIONS:

Republique Democratique du Conc	0	RDC	République Démocratique du Congo
---------------------------------	---	-----	----------------------------------

EPT Education Pour Tous

ONU Organisation des Nations Unies

UA Union Africaine

O HCDH Haut Commissariat aux Droits de l'Homme

UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

UNICEF Fond des Nations Unies pour l'Enfance
 HCR Haut Commissariat aux Réfugiés
 CPI Cour Pénale Internationale

ONG
 Organisation Non Gouvernementale

DUDH Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
 CDE Convention relative aux Droits de l'Enfant
 CADH Charte Africaine des Droits de l'Homme

SADC
 CEEAC
 COMESA
 CEPGL
 UDEAC
 La communauté de développement de l'afrique Australe
 Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
 Marché commun de l'Afrique Australe et de l'Est
 Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
 Union Douanière des Etats de l'Afrique Centrale